



Changement chaudière

Par Lou29

Bonjour,

J'ai mis en vente mon appartement, dans la promesse de vente il est indiqué que le changement de la chaudière est à mes frais.

Hors la société qui louait mon appartement était au courant problème de chaudière, cette société ne m'a pas averti. De plus elle a fait faire un devis (environ 3 000?).

J'avais mandaté cette société pour vendre mon appartement et cette dernière me met devant le fait. J'ai déjà beaucoup baissé le prix. En effet l'appartement estimé à 450 000? maintenant vendu 410 000? ,à noter l'agence n'a pas baissé ses frais 20 000?.

Je suis très en colère contre l'agence qui vend l'appartement car elle ne m'a pas averti de ce problème.

Que faire....changer la chaudière et mettre en vente dans une autre agence.

De plus j'ai besoin de cet argent pour faire des travaux à mon domicile actuel.

Merci de m'avoir lu....que feriez-vous

Louissette

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est vous qui décidez. Vous n'êtes pas obligée de signer le projet de compromis préparé par l'agence. Vous pouvez négocier une baisse de ses honoraires.

Une baisse de dix pour cent entre l'offre et la vente effective n'a rien d'exceptionnel.